

---

Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune d'Annecy (Mont-Blanc) attestant des arrêtés de régénération pris par les représentants Simond et Dumaz, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune d'Annecy (Mont-Blanc) attestant des arrêtés de régénération pris par les représentants Simond et Dumaz, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 428-429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39719\\_t1\\_0428\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39719_t1_0428_0000_7);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Si toutes les Sociétés populaires nous imitent, la patrie aura promptement une armée de républicains déterminés qui, le flambeau d'une main et le fer de l'autre, iront porter la Révolution française chez tous les peuples de l'Europe.

« RIGAULT, *président*; GIRARD, *commissaire national, vice-président*; LE MAIRE, *secrétaire*. »

*La Société populaire républicaine et révolutionnaire de Beauvais, à la Convention nationale (1).*

« Citoyens représentants,

« Nos frères de la première réquisition, organisés et exercés depuis plus de deux mois, sont (*sic*) volés au combat, les sans-culottes mariés forgent les armes et transportent les subsistances, nos femmes et nos enfants pressent l'habillement des soldats citoyens, et convertissent le vieux linge en charpie. Nous, formés en Société populaire épurée sous les yeux de Levasseur, votre collègue, et l'un de nos membres, nous avons voué une haine inépuisable aux rois et à tous les oppresseurs des peuples.

« Depuis longtemps, l'énergie des sans-culottes était comprimée dans toutes les communes de la République par l'aristocratie des richesses, qui, sous mille formes différentes, voulait se glisser dans la Révolution et se substituer à l'aristocratie royale, nobiliaire et sacerdotale, mais le peuple ne veut d'aucune espèce de tyrannie. Le glaive de la loi vient de frapper Antoinette et les députés conspirateurs, *bravo!* Il faut que tout genre de despotisme soit précipité dans leur tombe. Achevez de purger votre sein des traîtres ou des lâches qui s'y trouveraient. Nous vous imiterons de tout notre pouvoir, nous poursuivrons sans relâche les modérés, les égoïstes, les aristocrates, les contre-révolutionnaires, nous en avons pris l'engagement sacré, nous tiendrons notre promesse, foi de sans-culottes. Eclairer les bons citoyens, enchaîner la malveillance, tuer l'aristocratie, surveiller les fonctionnaires publics, seconder de tous nos moyens l'exécution des mesures révolutionnaires, voilà notre mission, nous emploierons toutes nos facultés physiques et morales pour qu'elle soit remplie.

« Marat et Le Pelétier, dont nous possédons les bustes dans notre sein, voilà nos guides; ils n'ont pas craint de mourir pour leur patrie, hé bien! nous ne le craignons pas non plus. Si un tyran abreuvé du sang d'un million d'hommes croyait utile à ses desseins de nous ravir la liberté, qui nous garantirait notre vie, s'il en avait aussi besoin? Notre calcul est tout fait, quand nous ne serions pas convaincus que la vie sans la liberté est pour l'homme le plus affreux des supplices, nous avons fait trop de mal aux despotes pour qu'ils nous laissent la vie après nous avoir ravi la liberté. Ainsi, nous périrons tous, ou nous aurons la liberté toute entière.

« Continuez d'apprendre aux contre-révolutionnaires que la poussière du tombeau est l'écueil inévitable de leurs complots, que les ennemis de l'extérieur rencontrent partout le fer, le bronze des sans-culottes et la mort.

« Continuez de faire le bonheur de vos mandataires par des lois aussi populaires que celle du *maximum* des objets de première nécessité; environnés de la confiance du peuple, forts de sa force, restez à votre poste, nous vous le répétons. Vous connaissez nos maux, ils sont grands, mais nos ressources sont plus grandes encore; le peuple veut être libre, il le peut, suivez sa volonté, secondez sa puissance et il le sera.

« Vive la République!

« Vive la Montagne!

« RIGAULT, *président*; GIRARD, *vice-président*; LE MAIRE, *secrétaire*. »

**Le conseil général de la commune d'Annecy, département du Mont-Blanc, déclare dans une délibération, que les représentants du peuple Simon et Dumas (Simond et Dumaz), envoyés dans ce département, ont rempli leur tâche en concourant notamment à purger son sol des satellites ultramontains, et à raffermir l'ordre et la tranquillité publique.**

**Insertion au » Bulletin » (1).**

*Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune d'Annecy, département du Mont-Blanc, du vingt-deux brumaire an second de la République française, une et indivisible (2).*

Le conseil général de la commune d'Annecy, département du Mont-Blanc, dûment convoqué et assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, réuni aux procureur syndic et administrateurs de ce district.

Le citoyen Simond, représentant du peuple français, est entré en séance et a pris place au bureau. Après avoir développé les principes du vrai républicanisme, il a annoncé que sa mission dans ce département étant finie, ainsi que celle du citoyen Dumaz, son collègue, ils allaient reprendre leur poste à la Convention nationale.

Les corps administratifs, ouï le procureur syndic et le procureur de la commune,

Arrêtent à l'unanimité que les citoyens Simond et Dumaz, envoyés dans le département du Mont-Blanc, ont rempli leur tâche, en concourant notamment à purger son sol des satellites ultramontains et à raffermir l'ordre et la tranquillité publiques, et qu'extrait du procès-verbal leur sera transmis, de même qu'à la Convention nationale.

Cet arrêté a été pris au milieu des acclama-

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 231.  
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

tions d'un nombre considérable de citoyens, et a été couvert d'applaudissements.

*Signé sur le registre : FAVRE, maire; AUDÉ, président de l'administration, par tous les membres présents, et contresigné par je soussigné, secrétaire-greffier.*

*Pour extrait conforme au registre :*

FAYRAT, secrétaire-greffier.

Les officiers municipaux de Cirey-le-Château, département de la Haute-Marne, après avoir annoncé à la Convention nationale que cette commune vient d'offrir aux défenseurs de la patrie 93 chemises d'une part, 46 d'une autre; que ces dernières vont être adressées directement aux volontaires qu'elle a fournis; et enfin, d'une quantité de charpie et de vieux linge propre pour les hôpitaux : ils demandent, au nom de cette commune, d'être autorisés à changer le nom de Cirey-le-Château, en celui de *Cirey-sur-Blaise*.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités de division et d'instruction publique, pour le changement de nom (1).

*Suit un extrait de l'adresse des officiers municipaux de Cirey-le-Château, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

Les officiers municipaux de Cirey-le-Château, district de Joinville, département de la Haute-Marne, informent la Convention nationale que les citoyens de cette commune viennent d'offrir aux défenseurs de la patrie 93 chemises d'une part, 46 d'une autre, et beaucoup de charpie et de vieux linge propre pour les hôpitaux. Ils prient la Convention nationale, au nom de cette commune, de l'autoriser à changer son nom en celui de *Cirey-sur-Blaise*.

Renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie envoient le buste de Châlier, et sa tête, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers; ils instruisent la Convention nationale qu'ils saisissent chaque jour de nouveaux trésors; qu'ils ont découvert chez Tolosan une partie de sa vaisselle, cachée dans un mur; qu'il y a à Ville-Affranchie beaucoup d'or et d'argent, qu'ils enverront successivement.

L'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de Salut public sont décrétés (3).

*Suit la lettre des représentants du peuple près Ville-Affranchie (1).*

*Les représentants du peuple, envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes, à la Convention nationale.*

« Citoyens collègues,

« Nous vous envoyons le buste de Châlier et sa tête mutilée telle qu'elle est sortie, pour la troisième fois, de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que des individus; rappelez-les, par ce langage énergique, à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale; c'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant Châlier, ses bourreaux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice; on a entendu de leur propre bouche qu'ils mouraient pour leur roi, qu'ils voulaient lui donner un successeur.

« Jugez de l'esprit qui animait cette ville corrompue; jugez des hommes qui la maîtrisaient par leur fortune ou par leur pouvoir; jugez si on peut accorder impunément un sursis. Point d'indulgence, citoyens collègues, point de délai, point de lenteurs dans la punition du crime si vous voulez produire un effet salutaire; les rois punissaient lentement parce qu'ils étaient faibles et cruels, la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté; nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance de manière à servir de leçon à tous les rebelles.

« Nous ne vous parlerons point des prêtres, ils n'ont pas le privilège de nous occuper en particulier, nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures; ils dominaient la conscience du peuple, ils l'ont égarée, ils sont complices de tout le sang qui a coulé, leur arrêt est prononcé.

« Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors, nous avons découvert chez Tolosan une partie de sa vaisselle cachée dans un mur. Il y a ici beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement. Il est temps de prendre une mesure générale si vous voulez empêcher ces métaux de sortir de la République. Nous savons que des agioteurs sont accourus dans le département de la Nièvre dès qu'ils ont appris que l'or et l'argent y étaient méprisés; ne souffrez pas qu'un des plus beaux mouvements de la Révolution tourne contre elle. Ordonnez que ces métaux seront versés dans le Trésor public et décrétez que le premier individu

(1) *Bulletin de la Convention* du 1<sup>er</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793); *Archives nationales*, carton F<sup>o</sup> 4436 : *papiers trouvés chez Robespierre*; *Moniteur universel* [n<sup>o</sup> 73 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 294, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n<sup>o</sup> 439, p. 145); Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 709.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 282.

(2) *Bulletin de la Convention* du 1<sup>er</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 282.